SYNDICAT MIXTE
D'EYGUES EN AYGUES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 28 FEVRIER 2025
Salle du Conseil de la CCBDP à Nyons

Présents : 17
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (4) : GALMARD Marie-Thérèse, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier, REYNIER-DUVAL Christophe,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : AURIACH Hervé, CROZET Pascal, GABRIEL Marc, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : CHAMBON Claude, DESSALES Jean-Luc, PEZ Gérard, SALIN Olivier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 9
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (7) : ANDRES Valérie donne pouvoir à GALMARD Marie-Thérèse, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à MARQUESTAUT Pierre, BEYNEIX Céline donne pouvoir à FRITSCH Chantal, BOUYER Michel donne pouvoir à MARQUOT Xavier, GELEDAN Marc donne pouvoir à ROTICCI Roland, ESPINOSA Antoine donne pouvoir à REYNIER-DUVAL Christophe, RICOU Florian donne pouvoir à CROZET Pascal,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : MEUNIER Annie donne pouvoir à AURIACH Hervé,
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : DAYRE Thierry donne pouvoir à PEZ Gérard,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (3) : CHAREYRE Laurent, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel,

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

Le président ouvre la séance à 9h00, procède à l'appel et fait lecture des pouvoirs. Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.

Le président remercie les délégués de leur présence.

POINT N°01 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. MARQUOT Xavier est désigné secrétaire de séance.

POINT N°02 : ADOPTION DU PV DU COMITE SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal du 13 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

POINT N°03 : DECISIONS DU BUREAU SYNDICAL / DECISIONS DU PRESIDENT

- Décisions du Bureau

N°	DELEGATION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
2024-005	4° - MP et Accords-cadres de fournitures et de services estimés entre 40 000 € HT et 214 000 € HT	Attribution du marché n°2024-33 relatif à la mise en œuvre du PPRE de l'Æygues sur Sahune au titre de l'année 2024	BRUN TP 235 chemin de la Buze 26510 SAHUNE	56 400,00 € HT
2024-006	4° - MP et Accords-cadres de travaux estimés entre 40 000 € HT et 1 000 000 € HT	Attribution du marché n°2024-34 relatif à la réhabilitation du perré de la digue rive droite de l'Æygues en aval du pont roman sur la commune de Nyons	NEOTRAVAUX 120 Allée du Mistral ZAC la Cigalière IV 84250 LE THOR	89 600,00 € HT

- Décisions du Président

Année 2024

N°	DELEGATION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
2024-050	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de divers Equipements de Protection Individuelle	Quincaillerie MARTEL 23 rue du Royaume Uni 84100 ORANGE	734,32 € HT
2024-051	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de divers Equipements de Protection Individuelle	DECATHLON PRO 4 Boulevard de Mons 59650 VILLENEUVE D'ASCQ	188,34 € HT
2024-052	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de diverses fournitures de bureau et divers petits équipements administratifs	Fiducial Bureautique 179 Boulvard Mireille LAUZE Immeuble le Zenith 13010 MARSEILLE	252,18 € HT
2024-053	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Location et maintenance d'un système d'impression	SYMBIOSE 16 chemin des Tuileries ZA Les Tuileries 30390 THEZIERS	Location : 74 € HT/mois Durée du contrat : 5 ans Maintenance : Coût copie N&B : 0,007 € HT Cout copie couleur : 0,07 € HT Durée du contrat : 5 ans
2024-054	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Acquisition de prestations portant modification du modèle hydrologique et hydraulique du bassin versant actuel	ACTIERRA 18 rue des 2 gares - CS 70081 92563 RUEIL-MALMAISON	23 776,00 € HT
2024-055	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Révision de la convention de prestation archives Signature d'un avenant portant sur la modifcation des tarifs	CCPOP 307 Avenue de l'Arc de Triomphe 84102 ORANGE	Tarif horaire : 26,67 € HT Tarif journalier : 213,33 € HT Tarif 1/2 journée : 106,66 € HT
2024-056	26° - demande de subvention	Aide financière concernant l'animation territoriale au titre de 2025	Agence de l'Eau RM&C	84 620,00

Année 2025

N°	DELEGATION	OBJET	TITULAIRE	MONTANT
2025-01	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Abonnement 2025 aux revues et prestations de service proposé par l'IRMA	IRMA 15 rue Eugène Faure 38000 GRENOBLE	370,00 € HT
2025-02	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Reconduction contrat de suivi des progiciels comptabilité et paye de BL pour 2025 à 2027	Berger Levrault 64 rue Jean Rostand 31670 LABEGE	1 478,36 € HT
2025-03	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Assistance technique pour le suivi des équipes de Ancre au titre de 2025	ONF 16 rue de la Pérouse - BP 919 26009 VALENCE	10 790,00 € HT
2025-04	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Travaux d'urgence : évacuation d'arbres morts Lit mineur de l'Armalause à Roussieux	Sté Aubéry TP 335 Chemin des Faysses 26510 REMUZAT	2 590,00 € HT
2025-05	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Travaux d'urgence : évacuation de tubes en acier Lit mineur de l'Æygues à Montferrand La Fare	Sté Aubéry TP 335 Chemin des Faysses 26510 REMUZAT	840,00 € HT
2025-06	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Avenant n°2 : mise à disposition de la totalité du bâtiment soit 228 m² à compter du 1er juillet 2024	CCBDP 170 rue Ferdinand Fert 26110 NYONS	Loyer/mois : 1 300,00 € Charges/mois : 275 €
2025-07	4° - commande publique < à 40 000 € HT	Fabrication de panneaux de chantier pour les travaux de réhabilitation du perré de la digue "Rive Droite de l'Æygues" à Nyons	UNYCK Communication 129 ZA Grand Devès 26790 TULETTE	315,00 € HT

POINT N°04 : DELIBERATION N°2025-001 : FINANCES : OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

RAPPORTEUR : M. Gérard PEZ

Le Président informe l'assemblée que le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation dans les communes d'au moins 3 500 habitants et plus, dans les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ainsi que les départements (articles L2312-1, L5211-36 et L3312-1 du CGCT).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Il doit être tenu par l'organe délibérant dans un délai maximum de dix semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le contenu du débat d'orientation budgétaire

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles mentionnés ci-dessus en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. En effet, le DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

D'après les articles D2312-3, ce rapport prévu par l'article L2312-1 du CGCT doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées par la collectivité portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses de d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision en dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques a donné quelques précisions concernant le DOB :

- *A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :*

 - *1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimée en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;*
 - *2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minoré des remboursements de dette.*

- *Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.*

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :

- A la structure des effectifs ;

- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature. ;

- A la durée effective du temps de travail.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité. Il peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévue au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Ce rapport (joint en annexe) donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique.

LE CONSEIL SYNDICAL

AYANT OUÏ l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2025, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président laisse la parole à la direction afin de présenter le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

A retenir :

- 12ème programme de l'Agence de l'Eau RM&C : il est rappelé que les programmes pluriannuels de gestion de la végétation ne devaient plus bénéficier d'aides financières de la part de l'AE RM&C. Suite à la mobilisation des élus, et notamment des Présidents des syndicats de rivières du Groupe Rivières 84, l'AE RM&C a revu sa position et maintenu la possibilité d'apporter une aide financière à hauteur de 30% maximum pour la mise en œuvre des programmes pluriannuels de gestion de la végétation sous réserve du bon avancement des actions prioritaires du SDAGE et dans la limite d'une intervention par secteur (cf. fiche aides MAH6)

- Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : La réunion de pré-cadrage est prévue pour la fin avril / début mai avec la DDT84, DDT pilote, accompagnée des DDT26 et DDT05. Participeront à cette réunion, M. PEZ, Président, M. MARQUOT, élu référent PAPI, M. SOUCIET, directeur et M. ROUSSET, chargé de mission PAPI.

- Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau : La prochaine réunion du comité de suivi comprenant les services de l'Etat, l'AE RM&C et les Départements, aura pour objet une présentation, du bilan du PGRE, la composition du COPIL suite aux retours post réunion de lancement et la feuille de route pour la suite de la démarche pour les prochains mois.

- Natura 2000 : il a été confirmé au SMEA que le poste d'apprenti pour renforcer l'équipe au niveau de Natura 2000, recruté au 1er septembre dernier, ne sera pas pris en compte dans la demande de subvention FEADER et Région Sud-PACA pour la période 2025-2027.

- *Echanges*

M. BAUDIN Pascal : Y aura-t-il d'autres recrutements ?

M. SOUCIET Frank : Oui, un renfort en administratif car on est de plus en plus nombreux et éventuellement un deuxième poste en biodiversité / milieu aquatique. En effet, l'animation du site Natura 2000 de l'Aigues, l'obligation de réaliser un diagnostic écologique avant chaque intervention

et les nouvelles demandes relatives à la préservation des zones humides, nécessitent de développer une compétence « biodiversité / faune -flore » au sein même du Syndicat. Cette compétence est actuellement assurée en interne jusqu'en septembre par l'agent en alternance, elle pourra être prorogée soit par un recrutement, soit par un nouveau contrat en alternance.

M. BAUDIN Pascal : Qu'en est-il d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?

M. SOUCIET Frank : Il n'est pas prévu pour l'instant de s'engager dans une démarche « SAGE ». Cette démarche est intéressante du fait de la mise en place d'actions et d'une Commission Locale de l'Eau (CLE), qui veille à la bonne application des préconisations et des prescriptions inscrites dans le SAGE. La CLE est également reconnue comme PPA (personne publique associée) dans de nombreuses démarches (SCOT, PLU, Enquête Publique, ...) ce qui n'est pas le cas d'un syndicat mixte du type du SMEA. Néanmoins le Syndicat est de plus en plus reconnu par les autres partenaires, il est associé à l'élaboration des différents SCOTS et PLUi présents sur le bassin versant. Pour les autres démarches, c'est au bon vouloir des autorités compétentes. A titre d'exemple, M. SOUCIET Frank rappelle le dossier ICPE de la Carrière MARONCELLI dans lequel, le SMEA n'a pas été sollicité et les remarques inscrites dans le registre de l'enquête publique n'ont été que partiellement prises en compte. Le SMEA s'est engagé dans une démarche PAPI, une démarche PTGE et a été sollicité pour une démarche Contrat « Eau et Climat », il n'est pas possible de mener de front toutes les procédures existantes. Le SAGE constitue l'évolution naturelle du PTGE, cette possibilité est à intégrer dans le cadre de l'élaboration de ce dernier.

M. SOUCIET informe de la réunion de présentation de la démarche Contrat « Eaux et Climat » organisé par l'Agence de l'Eau le 9 avril prochain à 14h30 dans la salle du conseil de la CCBDP. Cette démarche nécessite également un COPIL. Le Syndicat abordera la multiplication des COPIL (COPIL PAPI / COPIL PTGE / COPIL « Eau et Climat ») et les difficultés de mobiliser les membres à être présents aux réunions (certains partenaires pourraient être représentés par la même personne) et abordera la possibilité d'un COPIL unique avec un noyau central concerné par les 3 démarches et des représentants concernés uniquement par 1 ou 2 des démarches.

Mme FRITSCH Chantal : Quel est l'avancement du site internet ?

M. SOUCIET Frank : c'est en cours. L'équipe échange actuellement avec le concepteur sur le fond et la forme du contenu des rubriques afin d'alimenter le site.

M. PEZ Gérard confirme que 2025 sera l'année de la communication afin d'informer sur les interventions du Syndicat sur la période 2020 / 2025.

M. CROZET Pascal indique qu'il est important de bien structurer le site internet et le rapport d'activité 2025, pour qu'ensuite, la mise à jour pour les années suivantes, se fasse de manière simple et efficace.

Des précisions sont apportées à la programmation prévisionnelle 2025 :

- **Prévention des inondations :**

 - L'Evaluation Environnementale de la démarche PAPI : cette étude est obligatoire, elle est imposée par le CCTP PAPI 3, en vigueur depuis juillet 2023. L'absence d'inscription budgétaire est volontaire car faute d'information complémentaire, le SMEA n'est pas en mesure d'estimer cette dépense. Le Syndicat espère plus informations lors de la réunion de pré-cadrage avec les services de l'Etat d'avril-mai 2025. Il s'agit de la première étude d'évaluation environnementale qui sera réalisée en Vaucluse. Elle sera certainement lancée pour fin 2025 / début 2026. Si besoin de crédits en 2025 pour lancer cette étude, ils seront pris sur les crédits de l'EBF, non consommés à ce jour.

- **Gestion des milieux aquatiques :**

 - La zone humide de l'étang de Ruth sur Sérignan du Comtat : il s'agit d'une zone humide prioritaire en Vaucluse et en région Sud-PACA. L'étude consiste à établir, dans un premier temps : un suivi :

 - Un suivi quantitatif : ce suivi sera réalisé à partir d'une étude permettant une meilleure connaissance de son fonctionnement avec équipements (piézométrie / sonde de mesure) permettant un suivi des débits entrant et sortant.

 - Un suivi qualitatif : ce suivi sera réalisé par le CD84 dans le cadre du suivi départemental de la qualité de l'eau des eaux superficielles suite à la demande du SMEA d'un point de suivi supplémentaire sur le bassin versant de l'Æygues sur le sous-bassin Ruade / Béal du Moulin.

 - Un plan de gestion et une communication en lien avec le CEN PACA (Conservatoire des Espaces Naturels) et le Naturoptère de Sérignan de Comtat.

 - Renaturation du lit de l'Æygues à partir d'une redynamisation de la bande active (Æygues entre confluence Ennuye / confluence Bentrix) : Il s'agit d'une opération ambitieuse. Cette opération n'a pas pu être engagée en 2024 compte tenu des débits et du niveau d'eau trop importants dans l'Æygues lors de l'obtention des autorisations réglementaires. Cependant, elle pourrait être réalisée en 2025 car le Syndicat bénéficie des autorisations réglementaires (DIG / dérogation espèces protégées), obtenues à partir d'une collaboration avec l'association SYMPETRUM. A ce jour, il reste à solliciter les aides financières auprès de l'AE RM&C et du Département de la Drôme.

- Continuité écologique :

 - Seuils sur l'Ennuye : le Syndicat a été informé l'été dernier de l'inscription de 3 seuils sur l'Ennuye comme ouvrages prioritaires du bassin Rhône Méditerranée 2022 - 2027. Lors de la réunion et de la visite de terrain avec la DDT 26 du 10 décembre 32024, il a été convenu de procéder à un effacement sur 3 ans (1 par an sur la période 2025 / 2027).

 - Seuil de Gabet : Jusqu'à aujourd'hui, la position du comité syndical était de procéder au rétablissement de la continuité écologique du seuil de Gabet à l'issue du rétablissement de la continuité écologique du passage busé « Maroncelli ». L'arrêté préfectoral autorisant la réalisation des travaux a été signé le 19 février dernier et transmis à la société des carrières Maroncelli. Ils devraient intervenir cet été, en période d'assec. Le rétablissement de la continuité écologique du seuil de Gabet pourrait être engagés en 2025 ou en 2026, en fonction de l'importance des travaux en lien avec l'espèce cible (Alose ou Anguille) et des procédures réglementaires pour leur mise en œuvre (déclaration ou autorisation IOTA)

 Pour rappel, les dépenses liés à cette opération seront financées par les excédents du SMAA.

POINT 07 : POINTS DIVERS / ECHANGES

- Présentation d'une ébauche du rapport d'activité 2020-2024

M. SOUCIET Frank présente le projet de rapport d'activité relatif au bilan des actions du Syndicat de 2020 à 2024. Le rapport est composé d'une centaine de pages comprenant des données chiffrées et des photos. Comme vu en bureau syndical le 14 février dernier et dans l'attente du recrutement de l'agent en charge de la communication, la mise en forme sera confiée à une agence de communication.

Echanges

M. SOUCIET Frank indique que la présentation par commune, par type d'intervention et par année est à reprendre, la présentation actuelle, comprenant beaucoup d'informations n'étant pas satisfaisante.

M. GABRIEL Marc propose de présenter les actions par EPCI.

M. SOUCIET Frank précise que cette présentation est assez complexe car les actions peuvent concerner plusieurs EPCI à la fois, l'Ægues et de nombreux autres cours d'eau servent souvent de limites communales. A titre d'exemple, il cite les travaux réalisés entre Sainte Cécile les Vignes et Saint Roman de Malegarde qui sont situés sur 2 EPCI (CCAOP et CCVV).

Plusieurs délégués proposent de le mettre en ligne sur le site internet des communes et/ou des EPCI et de réaliser une affiche papier (A3) pour les panneaux d'affichage communaux et intercommunaux, informant la population de la disponibilité du document sur les différents sites internet (SMEA / EPCI / Communes) et les invitant à aller le consulter.

❖ Planning prévisionnel : Comités syndicaux / Bureaux Syndicaux

REUNIONS	OBJET	DATE
BUREAU SYNDICAL	BUDGET PRIMITIF 2025	**Vendredi 14 mars à 9h00**
COMITE SYNDICAL	BUDGET PRIMITIF 2025	**Vendredi 28 mars à 9h00**

Echanges

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour retranscription conforme.

Le 28 février 2025
Le Secrétaire de Séance,
Xavier MARQUOT

Le Président,
Gérard PEZ

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES

Affiché le 10/4/2025